

COMPTE-RENDU DETAILLE

BUREAU

DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE MARNE CONFLUENCE

24 OCTOBRE 2012 A NOGENT-SUR-MARNE

▪ COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

MEMBRES PRESENTS SYNDICAT MARNE VIVE NOISY-LE-GRAND	M. LEROY - Président de la CLE M. MIERSMAN - 1 ^{er} adjoint au Maire de Noisy-le-Grand - Vice-Président de la CLE
CONSEIL GENERAL 93	MME BERNARD - Vice-Présidente du CG 93 - Présidente de la commission « Aménagement »
VILLE DE PARIS	MME CHARNOZ - Conseillère de Paris - Vice-Présidente de la CLE
ABSENTS EXCUSES SIAM	M. CHAPRON - Président du SIAM - Vice-Président de la CLE - Président de la commission « Qualité »
SMAM	M. CALVET - Président du SMAM - Président de la commission « Milieux Naturels »
CONSEIL GENERAL 94	M. ROSSIGNOL - Vice-Président du CG 94 - Vice-Président de la CLE

▪ COLLEGE DES USAGERS

MEMBRES PRESENTS ASSO AU FIL DE L'EAU ASSO RENARD CD CANOE KAYAK 94	Mme VEDDEL - Association Au Fil de l'Eau M. ROY - Président de l'association RENARD M. CHERY-DROUET - Vice Président du CDCK94
ABSENT EXCUSE CD AVIRON 94	M. BARBARIN - Président du Schelcher Aviron - Président de la commission « Usage »

▪ COLLEGE DE L'ETAT

MEMBRES PRESENTS AESN DRIEE IDF	Mme PROUVE - Chargée de mission SAGE MME DERUMIGNY - Chargée de mission SAGE
ABSENT EXCUSE MIISE PPC	MME MAYET - Chargée de mission UT Eau

▪ Etaient également présents :

SOUS PREFECTURE DE NOGENT CONSEIL GENERAL 94 CONSEIL GENERAL 93	Mme DESSAGNES - Sous-Préfecture de Nogent-sur-Marne MME LE TOUX - Chef de la section politique de l'eau (DSEA) M. BREUIL - Chef du service hydrologie urbaine et environnement (DEA)
SYNDICAT MARNE VIVE	M. DEBARRE - Animateur SAGE Marne Confluence MME BEYELER - Chargée de mission auprès du Président MME NAUD - Animatrice contrat de bassin
AsCA (Bureau d'études) EGIS Eau (Bureau d'études)	M. NARCY - Chef de projets M. SATIN - Chef de projets

Ouverture de la séance

M. LEROY (Président de la CLE) ouvre la réunion du Bureau de la CLE à 11h05.

POINT N° 1 : LANCEMENT DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC

M. DEBARRE (animateur) rappelle que la phase de diagnostic fait suite à l'approbation de l'état initial du SAGE, le 25 septembre dernier. Cette nouvelle phase qui s'engage devrait être validée par la CLE probablement au mois de février 2013.

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) explique ensuite les différents aspects de la phase de diagnostic : rappel des principes et objectifs poursuivis dans cette phase, présentation des sujets qui sont en jeu et sur la base desquels les prochaines commissions thématiques auront à débattre et enfin discussion sur l'organisation de ces réunions, en rupture avec le format adopté jusqu'à présent.

Rappel des principes et objectifs

(voir schéma de principe, en annexe du compte-rendu)

La méthode du Diagnostic est importante à cadrer dès le départ pour comprendre comment cette phase s'inscrit dans la démarche d'élaboration du SAGE. Ainsi, l'Etat initial du SAGE a fait une mise à plat des connaissances sur le territoire, avec une exigence de neutralité et d'expertise. **Le Diagnostic marque le basculement vers un regard plus analytique et stratégique de la situation** : « qu'est-ce qui est important pour le territoire ? », « que veut-on gagner / regagner / ne pas perdre ? ».

Pour rentrer dans cet exercice, il est proposé de s'appuyer sur deux prérequis :

- Le **ressenti et les préoccupations exprimés par chacun au cours de la phase d'état initial** (dans les réunions de la CLE et des commissions thématiques, lors des entretiens d'acteurs, etc.) ;
- Le **récit rétrospectif**, qui donne le « décor territorial » du SAGE. En s'intéressant à l'évolution passée du territoire, à son histoire, il met en perspective les sujets évoqués dans l'état initial, qu'ils portent sur l'aménagement du territoire, l'assainissement, les milieux naturels ou encore les usages et loisirs liés à l'eau. Ce récit définit ainsi les grands déterminants ayant influencé l'évolution de notre territoire et des politiques qui y ont été menées.

De « ce qui est en jeu » sur le territoire aux « enjeux » du SAGE

Le croisement de l'état initial et du récit rétrospectif a permis de faire ressortir une liste de propositions de « **ce qui est en jeu** » sur le bassin Marne Confluence. Ces propositions sont un moyen de se mettre au travail, en particulier dans les commissions thématiques à venir. Les participants devront en effet se poser les questions suivantes : « Quels sont nos atouts / nos faiblesses pour répondre à ce qui est en jeu ? Quelles sont les opportunités à saisir ou au contraire les menaces avec lesquelles il faudra peut-être composer ? ». Grâce à ces questionnements et aux échanges qu'ils susciteront, les commissions formuleront progressivement les « **enjeux** » auxquels le SAGE doit répondre.

Sur la base des productions des commissions thématiques, les bureaux d'études feront un travail d'ensemblage, considérant **les liens / les tensions entre thèmes et entre acteurs**.

Seront alors explicités et mis en système les enjeux du SAGE. Ces mêmes enjeux constitueront le noyau fédérateur autour duquel se cristallisent les préoccupations de chacun et pour lesquelles des solutions doivent être apportées dans le cadre du SAGE.

La phase des scénarios qui s'en suivra est plus exploratoire. Nul ne peut dire aujourd'hui quelle forme auront les scénarios qui seront élaborés. Une seule certitude : ils ne s'établiront pas selon des niveaux d'ambition gradués (d'un scénario minimaliste à un scénario dit « ambitieux »). Cette solution de facilité est d'office proscrite car étant une fausse co-production du SAGE. Tous les scénarios qui seront proposés devront être cohérents, avoir leurs propres avantages et inconvénients, et être chacun réaliste dans leur mise en œuvre. Cette phase occupera les acteurs du SAGE au cours de l'année 2013.

Validation de la méthode et de l'organisation des prochaines commissions thématiques

Le Bureau d'études et l'animateur insistent sur le fait que ce sont les participants aux commissions qui devront « prendre le stylo » pour co-construire le diagnostic lors des prochaines commissions thématiques.

Le déroulement des commissions thématiques, qui auront lieu **sur une journée**, sera le suivant :

- *Matin* : séance en plénière pour d'une part présenter et discuter du récit rétrospectif et d'autre part s'appropriier les propositions de ce qui est « en jeu » sur le territoire du SAGE.
- *Après-midi* : séance en ateliers pour débattre sur la formulation et la qualification de ce qui est « en jeu » et analyser les « atouts, faiblesses, opportunités, menaces » pour chaque « en jeu ». Chaque sous-groupe est composé de 6 à 10 personnes. Chacun contribue à la production en donnant sa vision, ses souhaits, ses craintes, ses intuitions, ses niveaux de priorité. Les ateliers sont suivis d'une restitution en plénière qui clôture la journée.

Il est précisé que la cellule d'animation du SAGE (animateur + bureaux d'études) ne sera là qu'en tant qu'observateur qui cadre, au besoin, les échanges qui se tiendront entre les participants (notamment dans les ateliers).

M. ROY (Association RENARD) s'interroge sur la façon de traiter un enjeu qui concerne plusieurs commissions thématiques.

Il est répondu que certains enjeux sont effectivement abordés par deux commissions thématiques différentes. Par exemple, l'enjeu « L'inscription des continuités écologiques et des zones humides dans le territoire et son aménagement » intéresse la commission « Milieux naturels » et la commission « Aménagement ». Toutefois, la façon d'aborder cet enjeu au sein de ces deux commissions sera différente. La volonté d'**ouvrir la participation aux commissions thématiques à toute personne intéressée** par l'une des propositions d'« en jeu » doit permettre justement de répondre à ce besoin de transversalité entre les commissions.

M. BREUIL (DEA - CG93) demande s'il n'y a pas un risque, dans cette configuration, de passer à côté de certains aspects qui ne seraient pas abordés dans les ateliers du nombre limité de personnes qui participent à chaque atelier (6-10 personnes).

Tout d'abord, il est indiqué que le travail d'expertise mené lors de la phase d'état initial ne sera pas gommé lors de la phase de diagnostic. La cellule d'animation veillera à ce qu'aucun sujet ne soit oublié. De plus, à l'issue des commissions thématiques et au regard de ce qu'elles auront produit, il pourra être procédé à un appel à compléments, sous une

forme qui reste à définir (réunion complémentaire ciblée sur 2-3 sujets posant encore question, appel à contributions via la plateforme collaborative du SAGE, réunion-bilan de restitution préalable à la CLE, autre).

Il est relevé par certains membres du Bureau le côté ambitieux de l'organisation d'une telle journée. **Mme PROUVE (AESN)** soulève notamment la possible difficulté pour les référents des services de l'Etat à être présents à chacune des 4 commissions envisagées. Toutefois, **le Bureau reconnaît que ce travail en commission thématique est crucial pour la suite des travaux du SAGE et justifie de telles dispositions.** Pour que le SAGE ait la portée que l'on attend de lui, il doit devenir un impératif pour les personnes qui y participent. Chacun doit sentir « qu'il se passe quelque chose » à l'occasion de ces réunions.

Le « récit rétrospectif »

L'élaboration d'un « Récit rétrospectif » n'est pas une étape prévue dans la méthodologie nationale d'élaboration des SAGE. Néanmoins, le groupement de bureaux d'études juge ce travail complémentaire de l'état initial dans la mesure où il **permet de fixer le décor territorial du SAGE** : comment est-on arrivé à la situation actuelle ? Quels ont été les grands déterminants qui ont pesé sur l'évolution du territoire ? Quelles sont les dynamiques et les tendances qui sont en cours ?

Ainsi, les 3 grands déterminants territoriaux identifiés dans ce récit sont :

- **l'aménagement du territoire** (croissance urbaine et développement du transport fluvial)
- **les déterminants socio-politiques** (émergence d'une « société des loisirs » et mobilisation de la société civile sur les questions environnementales notamment)
- **les politiques de l'eau** (politiques environnementales, notamment liées à l'eau, définies à différentes échelles : européenne, nationale, de bassin)

Si l'évolution passée de ces grands déterminants est décrite de façon claire dans le récit rétrospectif, leur dynamique actuelle peut s'avérer plus floue. En effet, des incertitudes persistent concernant les perspectives de croissance urbaine, concernant le développement du transport fluvial, etc. Il est cependant noté que ces marges d'incertitudes peuvent aussi être perçues comme une opportunité pour les acteurs du SAGE d'exprimer le rôle qu'ils entendent jouer vis-à-vis de ce décor en mouvement et le discours qu'ils souhaitent tenir sur les questions qui se posent. Ce sont donc autant de champs sur lesquels le SAGE pourra s'exprimer, s'il le juge utile.

Il est précisé que le « Récit rétrospectif » a été rédigé sur la base des ressources documentaires et humaines qui ont pu être mobilisées. Il est possible qu'un déséquilibre soit constaté entre les territoires cités pour exemple, mais qui n'est en aucun cas volontaire. Le Récit devant être soumis aux membres de la CLE et des commissions thématiques dans les prochaines semaines, il pourra, le cas échéant être complété par des contributions ultérieures. Il est toutefois indiqué par le bureau d'études que le département du Val-de-Marne apparaît de façon plus récurrente dans le Récit du fait notamment du linéaire de Marne qui le traverse plus important que pour les autres départements, et en raison des liens plus anciens entretenus avec la Marne et les activités sportives et de loisirs associées sur ce département.

Mme BERNARD (CG 93) alerte justement sur le risque de sous-représentation d'un territoire par rapport à un autre. Tous les territoires, y compris ceux qui ne sont pas riverains de la Marne ou d'un affluent, doivent se sentir concernés par ce Récit.

Les membres du Bureau sont invités en conséquence à lire le document pour faire part de leurs observations si un déséquilibre est noté.

POINT N ° 2 : POINT D'AVANCEMENT SUR LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

Des orientations d'études complémentaires ont été approuvées lors de la CLE du 25 septembre 2012. Il n'est pas fait état, au cours de la réunion, d'avancées significatives à ce sujet. Le groupement finalise actuellement des fiches descriptives pour chacune des études identifiées. Il faudra ensuite définir la stratégie la plus adaptée pour répondre aux besoins exprimés : constitution d'un comité de suivi en charge de la validation d'un cahier des charges puis du suivi de l'étude, constitution d'un groupe de travail, courrier de saisine auprès des maîtres d'ouvrages pressentis pour porter une étude, etc.

Les membres de la CLE sont invités à formuler un retour sur ces propositions en vue de les affiner et de discuter de l'organisation la plus adaptée pour y répondre.

POINT N ° 3 : SUIVI FINANCIER DU SAGE ET PREVISIONNEL 2013

Avec près de 110 000 € perçus en 2012, **M. LEROY** (Président de la CLE) juge la participation des collectivités au titre de l'année 2012 satisfaisante et souhaite que les mêmes engagements soient confirmés au plus vite pour l'année 2013. Le budget prévisionnel pour l'année 2013 est en effet à nouveau important car de l'ordre de 350 000€.

Le Bureau note une affectation de résultat importante, qui devrait permettre en 2013 de lancer les études complémentaires validées par la CLE du 25 septembre 2012 et qui n'ont pas pu être lancées avant fin 2012.

Par ailleurs, si des subventions sous forme d'avance de l'Agence de l'Eau et de la Région Ile-de-France ont pu être perçues pour l'étude d'accompagnement à l'élaboration du SAGE en 2012, il faudra procéder à des demandes d'acomptes en 2013 et donc veiller à ce que les versements soient effectués rapidement pour ne pas entraver le déroulement de l'étude.

POINT N ° 4 : ACTUALITE DU SAGE – INFORMATIONS DIVERSES

Petit-déjeuner de presse

Un petit-déjeuner de presse s'est tenu dans la matinée qui a précédé la réunion du Bureau. La presse générale et spécialisée avait été conviée. Pendant 2h ont été présentés les principaux enseignements de l'état initial du SAGE et les défis qui sont à relever sur notre territoire. Cette présentation, qui a eu lieu sur le bateau « Le Francilien » de l'association Au Fil de l'Eau, a été accompagnée d'une sortie sur la Marne, à la découverte d'une partie du territoire du SAGE.

Peu de journalistes ont pu se rendre disponibles pour l'occasion mais quelques-uns ont exprimé leur volonté de faire paraître un article sur la base du dossier de presse constitué pour l'occasion.

Site internet du SAGE

M. LEROY (Président de la CLE) rappelle que le site internet du SAGE est opérationnel depuis 1 mois et déjà riche dans ses contenus. Il insiste sur le fait que cet outil est un relai pédagogique important auprès des citoyens. Il invite donc les élus du territoire à relayer l'existence de ce site auprès de leur service de communication et sur le site internet de leur propre collectivité. Il ajoute que le dossier de presse réalisé à l'occasion du petit-déjeuner de presse peut être transmis au service communication des collectivités qui le souhaitent pour faire paraître par exemple un article dans leur magazine d'information.

Annulation de l'arrêté du 10 juillet 2008 relatif à l'exercice des activités nautiques sur la Marne dans le Val-de-Marne

Mme DESSAGNES (Sous-préfecture de Nogent-sur-Marne) informe le Bureau de l'annulation de cet arrêté, par décision du Tribunal administratif de Melun, le 3 juillet 2012. Cet arrêté, qui résultait d'une démarche de concertation entre l'ensemble des usagers de la Marne, avait permis de trouver un consensus partagé par tous, à l'exception de représentants du ski-nautique. Suite à cette annulation, le sous-préfet de Nogent a été saisi par un certain nombre d'usagers (canoë-kayak, aviron, ville de Saint-Maur) qui s'inquiètent de cette annulation et des répercussions qu'elle pourrait avoir sur la sécurité des pratiquants d'activités nautiques. Un appel a été déposé par le Ministère mais qui ne sera dans tous les cas pas suspensif. Le Sous-préfet de Nogent souhaite organiser dans les prochaines semaines une réunion de concertation entre tous les parties prenantes afin de relancer les discussions à ce sujet.

Le SAGE, qui a également émis un avis motivé suite à l'information de cette annulation, participera à cette réunion. Le Bureau constate, de par l'existence d'une commission « Usages » qui traite justement des questions de conciliation d'usages sur la rivière, que le SAGE a un vrai rôle à jouer dans ce cadre.

Le Président clôture la réunion et remercie les membres du Bureau.

Le Président de la CLE

Jacques LEROY

ANNEXE : Schéma de principe phases d'état initial, de diagnostic, et des tendances et scénarios

